

le 14 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 DDEEES 167 G Subvention et convention avec L'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI) pour permettre l'extension de l'Institut Henri Poincaré.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI) et lui demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération avec L'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 250.000 euros est attribuée à l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI) pour permettre l'extension de l'Institut Poincaré.

Article 3 : La somme correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 20, article 20418, APDF 04191 du budget d'investissement du Département de Paris de l'année 2011.